



REGLEMENT DU CONCOURS

Art.1 : Présentation générale

Ce concours est organisé à l'initiative de l'association D'Une Langue A L'Autre (DULALA) afin d'encourager les acteurs éducatifs à développer des projets ouverts sur la diversité de langues à travers la création des planches d'un « kamishibai plurilingue ».

Art.2 : A qui s'adresse le Concours ?

Le concours est ouvert à toutes les structures éducatives accueillant des enfants de 3 à 15 ans (écoles maternelles et élémentaires, centres de loisirs, collèges, bibliothèques...) basées en France métropolitaine et DROM-COM.

Les enfants doivent être au cœur du processus de création, sous la direction de la structure éducative.

Un seul kamishibai sera accepté par groupe/classe participant/e.

Le nombre de groupe/classe candidat/e est limité à 80. Les candidatures sont retenues par ordre d'inscription (à réaliser avant le 15 octobre 2016).

Art.3 : Les planches : texte et illustrations

Le format des planches est le suivant : 37X27,5 cm (format standard, légèrement inférieur au format A3).

Le kamishibai doit être composé (couverture comprise) de 8 à 14 planches. Les kamishibais de plus de 14 planches ne seront pas acceptés.

L'histoire doit se présenter selon le principe du kamishibai : sur le recto des planches, une illustration, sur le verso des planches, le texte de l'histoire.

La technique est libre pour **les illustrations** (peinture, feutre, crayons, collages, photos...).

Le texte ne devra pas excéder les 500 caractères par planche (environ 6 lignes en police 12). Tous les textes devront être dactylographiés.

Toutes les formes narratives sont acceptées.



Art.4 : Les langues

Au moins quatre langues doivent être présentes dans l’histoire (français et trois autres langues minimum). Le kamishibai plurilingue peut comporter autant de langues que vous le souhaitez.

La diversité des langues peut apparaître dans le texte, mais aussi dans les illustrations, de différentes façons :

- La narration peut se faire en français, et les dialogues dans différentes langues (chaque personnage peut parler une langue)
- La narration peut se faire en français et contient elle-même différentes langues (onomatopées, comptines, mots clés de l’intrigue, etc. peuvent apparaître dans d’autres langues)

Attention, il ne s’agit pas de traduire le même texte dans différentes langues.

Chaque mot ou phrase dans une autre langue que le français devra être traduit-e sur la même planche (en bas de page).

Art. 5 : Réception des kamishibaïs

Le kamishibai devra être photocopié ou imprimé en couleur sur un papier de 250 g (semi cartonné). Veillez à la qualité des impressions. La structure éducative conserve donc l’original. Les dessins ne devront pas être pliés.

Les planches devront être envoyées impérativement **avant le 6 mars 2017**, cachet de la Poste faisant foi.

Attention seulement les planches sont à envoyer et non pas le butai (le castelet).

La structure éducative devra envoyer avec le kamishibai le **Carnet de Bord** (à télécharger sur le site de DULALA, puis à compléter).

Le kamishibai doit parvenir au nom de la structure éducative, à l’adresse :

DULALA chez MUNDO
 Concours Kamishibai
 47 Avenue Pasteur, 93100 MONTREUIL

A l’issue du concours, les planches ne seront pas retournées à la structure éducative.



Art. 6 : Le Jury

Un jury composé d’artistes, pédagogues, représentant de l’Education Nationale, linguistes, professionnels du livre et de l’association DULALA analysera et évaluera chaque histoire à partir de plusieurs critères :

- *respect de la dimension plurilingue de l’histoire
- *place et utilisation des langues dans l’histoire
- *diversité des statuts des langues et des systèmes d’écriture représentés
- *construction de l’histoire
- *créativité dans les illustrations
- *respect des contraintes techniques (nombre de planches, format, longueur du texte)

Un prix par catégorie sera attribué suite à la délibération du jury.

Les catégories sont les suivantes :

- Catégorie 3-6 ans
- Catégorie 6-10 ans
- Catégorie 10-15 ans

Les prix seront attribués lors d’une cérémonie qui aura lieu à Paris durant le mois de mai 2017.

Art. 7 : Droits d’auteur

En participant, le candidat s’engage à céder à titre gratuit ses droits de reproduction et de représentation s’agissant de l’exploitation des histoires parvenues dans les outils de communication de l’association (site internet et réseaux sociaux) ainsi que de leur exploitation dans le cadre de ses activités de formation pour tous pays et pour la durée de protection conférée par le droit d’auteur [à confirmer].

De son côté, l’association DULALA s’engage à faire apparaître le nom de la structure/école, le nom de l’adulte référent, les noms des auteurs/illustrateurs.

Art. 8 : Publication

Les auteurs du kamishibai gagnant acceptent que leur travail soit être légèrement retouché (par exemple : densité de couleurs, format, amélioration d’une phrase...) pour devenir un outil pédagogique de l’association.

Art. 9 : Adhésion au règlement

La participation au concours implique l’adhésion au présent règlement.

Art. 10 : Organisateur du Concours

Association DULALA (D’Une Langue A L’Autre) Chez Mundo,
47 Avenue Pasteur, 93100 Montreuil